

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON
Session Ordinaire
Séance du 26 novembre 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 17 novembre 2010

Date de l'affichage : 17 novembre 2010

L'An deux mil dix et le vingt six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix sept novembre deux mil dix.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, VOILHES Eric, MORIN Daniel, BERNON Gérard, HOUX Laurent, CROCHET Gilles, TOURAND Gérard, GILLARDIN Jean-Michel, RAMAGE Xavier, PICOT David

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE CAUTION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ de Monsieur JAUNET Baptiste, du logement situé « 2 rue des Aubrelles », au 10 octobre 2010, l'état des lieux s'étant révélé positif, il propose de lui rembourser la caution versée d'un montant de 304, 85 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, cette proposition.

**DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE GROUPAMA SUITE
AU SINISTRE
CONCERNANT LA VITRE DE LA PORTE DU TRACTEUR**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la déclaration de sinistre survenu le 04/08/10 (vitre de la porte du tracteur brisée) effectuée auprès de la caisse d'assurances Groupama, celle-ci propose de rembourser à la commune, au vu de la facture de réparation, la somme de 519, 79 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le remboursement de Groupama relatif à ce sinistre.

DELIBERATION POUR OUVERTURE D'UNE CLASSE PRIMAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le nombre d'enfants à l'école primaire est en forte augmentation.

Les parents d'élèves, lors du Conseil d'Ecole, ainsi que les enseignants, pensent qu'il est nécessaire de demander une ouverture de classe en primaire, à la rentrée 2011. Monsieur le Maire expose le fait que cette demande est parfaitement justifiée, dans la mesure où la construction de 11 logements supplémentaires va permettre l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants.

Considérant qu'un enseignement de qualité passe par l'ouverture d'une classe supplémentaire en primaire,

Considérant que la Commune prépare cette ouverture par la réalisation de travaux dans une classe disponible,

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, sollicite Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin d'obtenir une ouverture de classe à la rentrée 2011.

DELIBERATION POUR FACTURATION DE LA TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES 2010 AUPRES DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Au vu du détail des cotisations calculées sur l'avis d'imposition 2010 (taxe foncière), l'Assemblée, après avoir délibéré, vote par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention la taxe sur les ordures ménagères qui sera facturée auprès des locataires communaux et qui s'élève à un montant total de 855, 52 € .

DELIBERATION POUR FACTURATION DES BAUX COMMUNAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention le renouvellement des baux des terrains communaux, soit la somme totale de 354, 06 €, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011. La base de calcul est l'indice de fermage, constaté par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2010, fixé à 98, 37.

DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif à la construction d'un local technique pour les employés communaux, pour un montant global de 102 000.00 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011, au taux de 30 %.

Il rappelle que ces travaux bénéficient, au titre du programme 2010, d'une aide du Conseil Général de l'Allier, au taux de 30 %,

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif à la construction d'un local technique pour les employés communaux, pour un montant HT de 102 000.00 €

2°) Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de l'Allier, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2011, au taux de 30%.

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets et dossiers.

DELIBERATION POUR APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES RELATIF A LA REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé la réhabilitation de la station d'épuration du bourg, dont le coût global de l'opération a été estimé pour sa réalisation à la somme HT de 966 736, 98 € soit TTC1 156 217, 43 T €.

Il rappelle que cette opération bénéficie d'aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après avoir précédemment approuvé les dossiers d'Avant-Projet, le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises présenté
- **Décide** que les travaux seront dévolus par procédure adaptée, après avis d'appel public à la concurrence
- **Désigne** Monsieur le Maire comme pouvoir adjudicateur
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant éventuel dans la limite des crédits inscrits au budget

DÉLIBÉRATION POUR RÉALISATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion de Conseil Municipal en date du 04 juin 2010, il avait été décidé la réalisation dans la commune des travaux suivants :

**Travaux d'éclairage public rue des Aubrelles, lotissement « le Pré du Comte »,
le Bas des Joncs, Chemin des Malades, Chemin de Petero,
rue du Stade et route de Bourbon-Lancy**

Un avant-projet avait été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie (ex SIEGA) de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

Lors de cette réunion, il avait été décidé que la contribution communale serait échelonnée sur 10 années.

Monsieur le Maire signale que cette contribution ne peut s'échelonner que sur une période de 5 ou 15 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ Décide que pour les travaux réalisés par le S.D.E. 03, dans le cadre du programme 2011, la contribution communale au financement des dépenses s'échelonne sur une période de 15 années.

Cette délibération annule et remplace la précédente en date du 04/06/2010.

DELIBERATION POUR CLASSEMENT DES VOIRIES DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC MISE A JOUR DU REGISTRE DES VOIES COMMUNALES
--

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la réalisation du lotissement communal « Les Pierres » les voies intérieures à ces lotissements sont ouvertes à la circulation publique et ont vocation à intégrer la voirie communale.

Aussi le Conseil Municipal est appelé à en délibérer,

Conformément à la loi 2004-1343 du 19 décembre 2004 portant simplification du droit, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Décide le classement dans le domaine public communal de la voie communale dénommée : rue de l'impasse des Pierres

Demande la mise à jour du tableau de classement de Voirie Publique Communale en intégrant dans la voirie communale :

- la rue de l'impasse des Pierres d'une longueur de 26 m

Il autorise le Maire à signer les actes à venir.

Cette décision entraînera une augmentation du linéaire de la voirie communale de 26 m, ce qui le portera à une longueur totale de 63 380 mètres + 26 mètres intégrés soit 63 406 mètres.

DELIBERATION POUR AMENAGEMENT DE LA RCEA

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier, avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé de l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018, avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.

- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers, y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Beaulon, réuni le 26 novembre 2010, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014)
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement

Le Conseil Municipal de Beaulon s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA

VENTE DU CHEMIN « DE BOUXIER » A MR DE MONSPEY

- Suite à la décision du Conseil Municipal de vendre à Monsieur DE MONSPEY Evrard le chemin de Bouxier,
- Suite à l'enquête publique réalisée et à l'avis favorable du commissaire enquêteur,
Le Conseil Municipal délibère et décide par 17 voix pour, 0 contre et 2 abstentions :
 - de vendre à Monsieur DE MONSPEY le chemin de Bouxier
 - d'approuver le bornage réalisé par B.G.N.
 - de laisser à la charge de Mr DE MONSPEY les frais de bornage et de notaire
 - de vendre le chemin pour un montant de 2 620 euros
 - de mandater Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs au dossier

ACHAT DE TERRAIN AUX CONSORTS DE MONSPEY POUR REALISER UNE LIAISON BOURG - HALTE NAUTIQUE

Pour donner suite au projet de réalisation d'un chemin reliant le bourg à la halte nautique, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de tous les éléments relatifs à ce dossier.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- d'acheter aux consorts DE MONSPEY 2 620 m² de terrain pour la réalisation du chemin, pour un montant de 2 620 euros
- d'approuver le bornage réalisé par Monsieur DE TAILLANDIER
- de laisser à la charge aux consorts DE MONSPEY les frais de bornage et de notaire, ainsi que les frais de dépose de clôture et de pose de clôture.
- de mandater Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs au dossier

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain indique que le Sivom Sologne Bourbonnaise a organisé une réunion publique sur les modalités d'organisation de l'étude de diagnostic de l'assainissement non collectif. Cette étude n'est qu'un constat de leurs équipements, elle n'engage pas d'obligation de travaux pour le particulier, à condition de ne pas polluer une nappe phréatique, un puits ou son voisin, mais elle permettra aux personnes concernées d'avoir un document qui précise l'état de l'assainissement non collectif, en cas de vente de leur bien.

Monsieur LOGNON Alain propose de créer une commission qui sera chargée d'organiser une course cycliste handisport sur la commune. Messieurs GILLARDIN Jean-Michel, BERNON Gérard, CROCHET Gilles et Madame PIAT Valérie sont volontaires pour être membres de cette commission.

Madame RABOUTOT Odile fait remarquer que la clé qui permet d'accéder à la cave où est installé le disjoncteur de la salle Marius Laloi, a disparu du trousseau que l'on remet, lors de la location de cette salle aux associations et aux particuliers.

Elle informe qu'il y a des odeurs nauséabondes dans les WC côté marronniers ainsi que dans les WC de l'école de l'Engièvre, côté garçons.

Elle indique que le local de la sono de la salle Marius Laloi est à nouveau fermé à clé. Cette clé ne sera pas accrochée au trousseau remis lors des locations. Elle devra être retirée en Mairie uniquement lorsque la sono sera utilisée.

Elle présente également les problèmes relatifs aux emplois du temps de Liliane LECLERC, Nathalie MONCIAUD et Marie-Pierre MERCIER. Le temps de travail de chacune ne serait pas correctement réparti suivant les locaux qu'elles ont à entretenir aux écoles. Monsieur LOGNON Alain propose de réunir le personnel concerné afin d'en discuter.

Monsieur PICOT David indique que les routes des Lilas à la Folie sont très endommagées.

Madame PIAT Valérie signale que la tête de pont du carrefour des Barres s'affaisse.

Madame METZLER Jacqueline demande s'il serait possible d'enlever le casier situé dans le couloir du restaurant scolaire car il dissimule des portemanteaux.

Madame PONCELET Monique fait remarquer que la porte du sas d'entrée de la salle Marius Laloi est souvent mal fermée et dans ce cas, il est très difficile d'y rentrer.

Monsieur TOURAND Gérard demande s'il serait possible d'installer un portillon dans le portail du cimetière qui est toujours fermé à clé. Monsieur LOGNON Alain lui signale que ce portail est réservé aux entreprises de pompes funèbres, mais que dérogation peut être accordée sur demande écrite, aux personnes qui ont de grandes difficultés à accéder au cimetière.

Madame PIAT Valérie fait part des remarques émises par certains administrés lors de la Toussaint, quant à l'état du cimetière. Monsieur LOGNON Alain répond qu'il y a un réel manque de civisme de la part des usagers, car les poubelles n'ayant pas été collectées suite aux grèves, il aurait pu être possible que chacun n'y amasse pas ses déchets floraux.

Madame LAVOCAT Hélène remercie toutes les personnes qui étaient présentes lors de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants.

Monsieur LOGNON Alain informe que suite à la visite de l'Inspecteur Primaire d'Académie, ce dernier est favorable à l'ouverture d'une classe mais ne connaît pas, pour le moment, le nombre de postes qu'il sera autorisé à ouvrir ou à retirer.

Madame ROBOTA Colette signale que la D.D.E.N. appuiera la demande d'ouverture de classe.

Monsieur MORIN Daniel indique qu'il n'y a plus de marquage au sol au pont de Petero et Monsieur PICOT David fait la même remarque pour les lieux dits de la Boeze, chez le May où les panneaux de signalisation sont également en très mauvais état.

Monsieur ENTREMONT Louis annonce que l'éclairage du nouveau stade d'entraînement, situé rue des Aubrelles, est en service depuis ce soir.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier de Bouygues Telecom qui souhaite acquérir la parcelle de terrain sur laquelle est implanté le pylône pour le relais de téléphonie mobile. Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette demande et réfléchit à la superficie et au prix qui seront proposés à Bouygues Télécom. Monsieur LOGNON Alain indique que France Télécom désire également installer un pylône sur la Commune. Le Conseil Municipal réfléchit au lieu d'implantation.

Monsieur ENTREMONT Louis présente les offres reçues, suite à la consultation des entreprises, pour les travaux de VRD rue des Aubrelles. L'offre de prix retenue est celle de l'entreprise EIFFAGE TP.

Madame ROBOTA Colette propose de faire le point sur les guirlandes qui seraient à changer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.